Image not found or type unknown

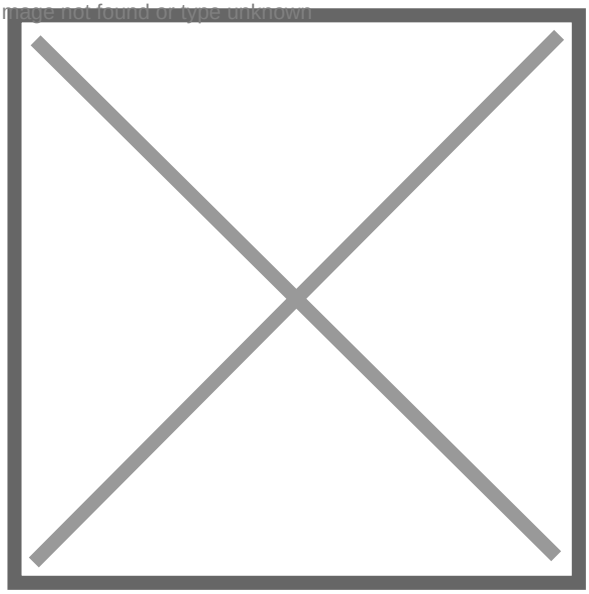

Horaires agent de maitrise

Par **jeanmarc001**, le **23/02/2009** à **11:01**

bonjour,
je viens d'etre licencié de mon entreprise, et je voulais savoir si j'etais en droit de reclamer les heures que j'avais fais en plus.
sur l'avenant que j'ai signé pour la remuneration il etait notifié "a compter du premier avril, votre remuneration brute forfaitairemesuelle est portée a :..."
sur mon buletin de salaire il y a :
statut agent de maitrise, salaire de base : 151.67 temps de pose remunerée : 5.06 si je depasse ce nombre d'heures, est ce que je peux reclamer les heures supplementaire ?

merci d'avance

jean-marc pontus

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés